

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 janvier 2012

Président : M. BELLANGER Christian, Maire

Présents : M. LECUYER, M. ROSSIGNOL, M. GEOFFROY, Mme PORCHER,
M. MONCHATRE, Mme GRONBORG, M. CANAUD, M. ROY, M. GUILBERT,
M. MARGUERIN, Mme LIMA, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme LEAL (procuration à Mme LIMA)
M. LE BRAS
M. CORONER

Secrétaire : Mme LIMA

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011 est adopté par l'ensemble des membres du conseil.

1) VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE DU MARAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission des Travaux a décidé de lancer une étude sur l'aménagement de sécurité de la rue du Marais.

Monsieur Patrick ROSSIGNOL, adjoint chargé des travaux, a rencontré le responsable du service de l'aménagement des routes départementales du Conseil Général afin d'obtenir des réponses sur les aménagements autorisés pour rationaliser le stationnement et sécuriser le cheminement des piétons.

D'autre part, il a été décidé de confier à l'ATESAT une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de chiffrer le coût des travaux, de rédiger l'appel d'offre et de l'aider dans le choix des entreprises. Monsieur le Maire a chargé le cabinet 3TS, géomètre à Hanches, de réaliser les relevés topographiques et le cabinet DIF CONCEPTION de concevoir les plans et d'affiner le chiffrage du projet.

Monsieur Patrick ROSSIGNOL a présenté le résultat des travaux de chaque cabinet retenu.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validation de ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir le projet.

2) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DU FDAIC

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de sécurisation de la rue du Marais pour un montant (étude comprise) de 58 771,00 € HT soit 70 290,12 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Aides aux Communes 2012 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Département FDAIC	:	23 508,40 €
Autofinancement	:	<u>35 262,60 €</u>
Montant des Travaux HT	:	58 771,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général au titre du FDAIC pour financer ce projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1^{er} semestre 2012

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2012

3) CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENT D'ENERGIES CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'éclairage public figure parmi les compétences optionnelles que le Syndicat Départemental d'Energies peut exercer à la demande d'une commune.

Dans le cas où cette compétence est effectivement confiée au SDE 28, celui-ci a pour mission d'assurer l'exécution et le suivi des projets décidés par la commune, ainsi que la maintenance et le contrôle régulier des installations. De même, le SDE 28 s'engage à apporter à la collectivité conseil et assistance, à recenser les ouvrages (points lumineux, armoires de commande...) et à les reporter sur son système d'information géographique *Infogéo* (lequel est mis à disposition de la commune), à émettre des avis techniques sur les projets des lotisseurs, à gérer les Demandes de Renseignements (DR) et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et enfin à concevoir un rapport annuel d'exploitation pour chaque commune concernée.

Compte tenu de la durée des contrats à conclure avec les entreprises prestataires, il est précisé qu'en optant pour ce choix la commune s'engage pour une période de 4 années, et que ce service ne concerne pas la gestion des feux de signalisation, la mise en valeur du patrimoine par la lumière, les illuminations temporaires ou l'éclairage des installations sportives.

Sur le plan financier, les interventions du syndicat reposent sur un partenariat avec la commune pour ce qui concerne les investissements (taux d'aide supérieur à celui pratiqué en cas d'absence de transfert), et sur une contribution annuelle des communes pour la partie maintenance et contrôle des installations.

En conséquence, après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve le règlement relatif aux conditions d'exercice de la compétence « éclairage public » par le SDE 28, et décide d'adhérer à la date du 1^{er} janvier 2013 et pour une période de 4 années à la compétence optionnelle « éclairage public », laquelle recouvre les investissements et la maintenance des installations,
- prend acte que la signature d'un constat contradictoire avec le SDE 28 portant sur l'état des installations emportera transfert effectif de la compétence et instauration du service,
- donne son accord à la mise à disposition des installations de la commune au SDE 28 pour la durée de son adhésion,
- opte pour le service de niveau 2 s'agissant de la maintenance et du contrôle des installations d'éclairage public,
- s'engage à inscrire chaque année les crédits nécessaires au paiement de la contribution à verser au SDE 28,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre et notamment le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages.

4) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION POUR L'ANNEE 2012

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les investissements qu'il compte inscrire au budget de l'année 2012 et pour les investissements de l'année 2011.

5) RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASFEDEL

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 14 février 1997 la commune de Mévoisins est adhérente à l'ASFEDEL, association chargée de mettre à disposition des salariés recrutés dans le cadre d'un contrat aidé. La commune de Mévoisins n'étant plus en mesure d'accueillir ce type d'emploi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de l'adhésion à cette association. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne plus adhérer à l'ASFEDEL à compter du 1^{er} janvier 2012.

6) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal entend le compte-rendu des commissions.

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Stéphane MARGUERIN demande où en est le marquage au sol des arrêts de car scolaire. Monsieur Patrick ROSSIGNOL, adjoint en charge des travaux lui répond que la peinture est en cours de commande et lui assure, selon les conditions climatiques, que ce marquage sera réalisé courant 1^{er} trimestre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Christian BELLANGER